



Rapport de gestion 2018 de la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura

A fin 2018, la Caisse a réduit son paramètre le plus important à savoir le taux technique de 3% à 2.25%. Ce taux sert à rémunérer les engagements à l'égard des pensionnés et à calculer les prestations futures des assurés actifs. Cette diminution a été nécessaire pour se conformer à l'environnement économique actuel de taux d'intérêt proches de zéro voire négatifs.

Le coût de cette mesure qui s'élève à CHF 64 millions est financé à raison de CHF 44 millions par les employeurs affiliés et de CHF 20 millions par le biais de l'utilisation des provisions de la Caisse. Pour les assurés, deux mesures ont été mises en place pour compenser la diminution des taux de conversion induite par la baisse du taux technique. D'une part, des mesures transitoires prévoient d'adapter, de manière dégressive, entre 2019 et 2023, les taux de conversion appliqués au calcul des pensions, et, d'autre part, en améliorant le capital-épargne acquis au moment de la retraite, par la hausse progressive sur cinq ans, du salaire assuré.

De plus, pour atteindre le taux de couverture de 80% en 2052, une cotisation supplémentaire de 1% répartie paritairement entre les assurés (0.5%) et les employeurs (0.5%) est prélevée à partir du 1^{er} janvier 2019.

En se fondant sur les paramètres actualisés, l'expert a déterminé un nouveau chemin de croissance avec un objectif de taux de couverture de 63.7% à fin 2018 alors qu'il était de 61.4% à fin 2017.

Les résultats financiers ont été globalement négatifs en 2018 avec une performance de -3.2%, ils sont en ligne avec la performance moyenne des caisses de pensions en Suisse selon l'indice du Crédit Suisse qui boucle également à -3.2%. Alors qu'à la fin du 3^{ème} trimestre, les résultats étaient encore légèrement positifs, une sévère correction est intervenue durant le dernier trimestre de l'année, particulièrement durant le mois de décembre sur le marché des actions. Seuls les placements immobiliers directs ont tiré leur épingle du jeu atteignant un rendement de 3.4% pour les placements dans le Jura et Moutier, et 4.7% pour les fondations immobilières non cotées.

Pour compenser les pertes dues au résultat des placements et respecter le taux de couverture, il a fallu prélever CHF 85 millions dans la réserve de fluctuation de valeurs qui a ainsi régressé de CHF 170 à CHF 85 millions. La correction 2018 est compensée par les très bons résultats réalisés entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2019 de plus de 7%. Néanmoins, la stratégie de placements doit se concevoir sur le long terme et il s'agit de rester très prudents. Les taux d'intérêt semblent se maintenir à un niveau très bas et les marchés, entre autres celui des actions, offrent actuellement des performances très élevées.

Se basant sur le taux d'intérêt minimal de 1% décidé par le Conseil fédéral pour 2018 et la contrainte liée à l'atteinte du taux de couverture fixé par l'expert, le Conseil a décidé de rémunérer les avoirs des assurés à hauteur de 1%. L'objectif fixé, en termes de rémunération des comptes-épargne, se situe en moyenne à 1.5% par année.

Le Conseil de la Caisse a également validé, en 2018, une charte d'investissement responsable. L'approche se veut pragmatique et rappelle que la politique de placement a, pour but principal, d'assurer la pérennité du paiement des pensions et de protéger le capital contre les pertes. Toutefois, sur l'ensemble des catégories de placement, les six secteurs suivants (alcool, tabac, jeux d'argent, énergie nucléaire, armement et pornographie) sont retenus comme critères d'exclusion. Par ailleurs, dans sa stratégie de développement immobilier, la Caisse oriente ses réflexions et ses actes sur le court, moyen et long terme dans une perspective de rendement stable et durable. Une attention particulière est portée à l'équilibre entre l'attractivité des lieux et l'efficacité énergétique.

Dans le cadre de projets immobiliers, la Caisse respecte un processus d'appel d'offres clair et transparent, lequel prévoit notamment de favoriser les entreprises soumises aux conventions collectives de travail.

La Caisse s'est engagée à contrôler de manière régulière l'exposition de ses placements aux critères d'exclusion cités ci-dessus. A la fin juin 2018, la proportion de placements qualifiés de non durables correspondait à un peu plus de 1% de la fortune totale soit CHF 18 millions sur une fortune de plus de 1.2 milliard. Le Conseil a estimé que cet ordre de grandeur est raisonnable.

Par ailleurs, le Conseil a également décidé de diversifier sa stratégie de placement en investissant dans les actions non cotées (Private equity) et l'infrastructure au détriment des matières premières. Ces deux nouveaux placements vont être déployés durant les deux prochaines années.

Pour plus de détails, le rapport de gestion 2018 est publié dans son intégralité sur le site internet de la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura à l'adresse suivante : <http://www.cpju.ch/>.

Personnes de contact : Directeur, Emmanuel Koller, tél : 079 771 26 10
 Président, Pascal Charmillot tél : 079 300 53 69